



Madame, Monsieur,

Vous êtes intéressé·e par notre formation en sellerie.

Si vous souhaitez nous rencontrer et découvrir cette formation en activité, vous pouvez nous rendre visite de septembre à mi-décembre, de février à fin mars.

Au préalable, prévenez-nous de votre visite.

Les jours travaillés sont les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h. Nous organisons deux fois dans l'année des journées portes ouvertes sur le vendredi et le samedi (en novembre et en avril).

Vous êtes demandeur·euse d'emploi, le financement du coût de la formation peut se faire par le biais du marché public avec le Conseil Régional de Bretagne. Pour bénéficier de ce financement :

- Il faut être demandeur·euse d'emploi avant l'entrée en formation.
- Il faut avoir validé votre projet professionnel en réalisant une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) d'une semaine minimum dans une entreprise. Cette immersion en entreprise permettra de confirmer ou non votre souhait de formation et de le valider par votre conseiller·ère Pôle Emploi, Cap emploi pour les plus de 26 ans...ou mission locale pour les moins de 26 ans.

Nous pouvons aussi vous proposer de faire une immersion dans nos ateliers sur une ½ journée.

Les fonctionnaires et les salarié·e-s en disponibilité ne sont pas éligibles.

Cas particulier : Pour les personnes en Contrat de Sécurisation Professionnelle, une demande par écrit devra être adressée à la région. Les autres possibilités de financement ayant été préalablement sollicitées.

Vous allez trouver plusieurs documents à télécharger sur le site :

A conserver :

Un plan de formation détaillé par semaine indiquant les périodes en centre et en entreprise
Le référentiel du CQP sellier·ère nautique
Allocation Retour à l'Emploi ou Aide du conseil régional de Bretagne
Liens Fiche RNCP CAP sellerie générale
Liens Fiche Carif Oref

Si vous souhaitez être convoqué·e aux tests et entretien de sélection, il faudra nous faire parvenir les documents suivants complétés :

La fiche administrative complétée avec 1) Copie de votre attestation périodes d'inscription à pôle emploi 2) Et la notification de votre ouverture de droit ou de rejet à l'allocation retour à l'emploi si vous êtes demandeur·euse d'emploi.
votre curriculum vitae
Votre lettre de motivation
Copie de votre attestation d'ouverture de droit à la sécurité sociale, MSA...
Copie de votre assurance responsabilité civile
Copie de vos examens Education Nationale à partir du CAP

Avant votre entrée en formation, des tests et entretiens de sélection auront lieu sur une journée maximum :

- Nous débutons par une information collective,
- Nous vous demandons ensuite de réaliser le traçage, le découpage, le montage et le collage avec du double-face en fonction des instructions (durée : 1 heure),
- Puis de répondre à un questionnaire écrit portant sur votre connaissance du milieu, votre motivation, sur les bases en géométrie (mesure, surface, poids...) (durée : 1 heure).
- Ensuite, nous vous recevrons pour un entretien d'une ½ heure.

A la suite des tests, vous aurez une réponse sous 15 jours à 3 semaines par courrier ou courriel. Si la réponse est positive, nous vous indiquerons la procédure administrative à suivre, et nous vous joindrons le devis de formation, la liste des candidat·e·s retenu·e·s.

Vous recevrez par mail l'ensemble des documents et les démarches à suivre pour la rentrée :

La liste d'outillages
La liste du ou des formateur·trice·s
Le règlement intérieur (à lire, imprimer et nous retourner signé)
La procédure de validation des acquis
Le formulaire en « cas d'accident » à compléter et nous retourner
La liste hébergement
La procédure administrative à suivre (dossier Pôle emploi pour ceux qui perçoivent l'allocation retour à l'emploi, pour les autres : le dossier de couverture sociale à compléter et nous retourner et la procédure à suivre à la rentrée pour la création de votre compte sur le portail des aides région Bretagne).

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez plus de précision.

2

Dominique BESCOND.

FORMATION SELLIER·IERE
891 heures en centre, 210 heures en entreprise au minimum

SEMAINES	COURS PRATIQUES	COURS THEORIQUES
1 (35 heures)	Module 1 : Apprentissage et maîtrise de la machine à coudre.	Présentation du métier et de ses opportunités.
2-4 (105 heures)	Module 2 : Exercices de maîtrise de la couture machine.	Application des diverses coutures.
5-9 (175 heures)	Module 3 : Travail de la mousse et confections de selles, coussins et couchettes	Application des diverses mousses. Prises de côtes. Coussinage.
10 (35 heures)	Module 4 : Couture manuelle	Divers fils et utilisation.
11 à 13 (105 heures)	Module 5 : Fabrication capots et protections. Capotage, winch	
14 à 21.6 (266 heures)	Module 6 : Tauds et capotes	Prises de côtes des tauds
21.6 à 23.6 (70 heures)	Module 7 : Vaigrage, gainage et rideaux	Divers matériaux
23.6 à 24.6 (35 heures) 24.6 à 25 (20 heures) Et 25 et en partie 26 (45 heures)	Module 8 : Les réparations Module 9 : Bilans Module 10 : Divers (TRE, égalité, développement durable, SST)	

STAGES EN ENTREPRISE

- 6 semaines de stage en entreprise (3 semaines en janvier, 3 semaines en mars/avril)
- Développement durable : sensibilisation aux éco-produits, au tri des déchets
- Information sur l'égalité des droits sont mis à disposition dans la bibliothèque.

+ 6 semaines de stages en entreprise sur deux périodes (une en janvier, une en avril).

DATES : en centre : du 20 septembre au 22 décembre 2023, du 29 janvier au 28 mars 2024, du 23 avril au 16 mai 2024.

En entreprise : du 8 au 27 janvier 2024 et du 2 au 20 avril 2024. Congés du 26 décembre 2023 au 7 janvier 2024

Dans le cadre des journées portes ouvertes, vous travaillerez les 17 et 18 novembre 2023 et les 26 et 27 avril 2024. Récupérations : les 2 et 20 novembre 2023 et 22 avril et 2 mai 2024.

Dans le cadre des journées portes ouvertes, vous travaillerez les 17 et 18 novembre 2023 et les 26 et 27 avril 2024. Récupérations : les 2 et 20 novembre 2023 et 22 avril et 2 mai 2024.

FORMATEUR SELLERIE

Jonathan GONZALEZ

Parcours formateur. Trice : préparat et animer des actions de formation (2020)
CAP sellerie générale
CQP sellier nautique
Formateur en sellerie
Sessions 2011/2012, 2012/2013, 2013/2014 et depuis 2019/2020



SELLIER-ERE

1° SITUATION PROFESSIONNELLE – CLE : FABRICATION DES TAUD, BACHES, HOUSSES, CAPOTES, PROTECTIONS, BIMINIS, COUSSINS, SIEGES, VAIGRAGES, CAPITONAGES, MOQUETTES, RIDEAUX

TACHES	COMPETENCES	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR	NOTES/20	
				CENTRE	ENTREPRISE
Choisir des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - capable de se documenter - capable d'analyser les matériaux et la situation 	<ul style="list-style-type: none"> - associer matériaux/ qualités et contraintes du produit fini - exploitation des matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> - les matériaux - les qualités des matériaux -
Lire un gabarit	<ul style="list-style-type: none"> - retranscrire les mesures et des croquis en action - Mobiliser les informations nécessaires à la situation - Les traduire sous forme de dessin - Tracer (réalisation) - Contrôler 	<ul style="list-style-type: none"> - appliquer des mesures sur la matière à confectionner - Lire le plan, la fiche technique et le descriptif - Recueillir les consignes - Contrôler l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - lire, compter, rapporter à des échelles - Vocabulaire professionnel - Notions de géométrie - Notions d'échelle - Structure générale des produits sellerie

TACHES	COMPETENCES	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR	NOTES/20	
				CENTRE	ENTREPRISE
Découper	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir des outils appropriés à la situation - Maîtriser les matériels (régler et conduire) - Contrôler 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des coupes dans les différents matériaux - savoir couper dans différentes situations, avec des outils différents 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les outils et leur utilisation - connaître les techniques de coupe en fonction des matériaux
Assembler	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer l'ordre et le sens d'assemblage - Maîtriser les matériels (régler et conduire) - Connaître les différents types d'assemblage - Contrôler 	<ul style="list-style-type: none"> - Positionner les différents composants - Coller et / ou piquer 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les qualités physiques et mécaniques des tissus et matériaux utilisés - connaître l'utilisation et le fonctionnement des machines à coudre - connaître les techniques de collage
Exécuter les finitions	<ul style="list-style-type: none"> - Confectionner certains accessoires et habillages - Poser les accessoires de finitions (sertir, visser, coudre) - Contrôler l'ensemble des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les accessoires, leurs sens d'assemblage - Déterminer l'ordre et le sens de pose - Maîtriser les matériels - Contrôler 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les accessoires, leurs sens d'assemblage - Connaître l'ordre et le sens de pose - Connaître les matériels - Connaître les contrôles à faire
Installer	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter le produit à la situation techniquement et esthétiquement 	<ul style="list-style-type: none"> - savoir choisir et utiliser les techniques de fixation, - comprendre les contraintes et inventer des solutions 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le bateau et son utilisation - connaissances mécaniques

SELLIER-ERE

2° SITUATION PROFESSIONNELLE – CLE : REPARATION (tauds, capotes, housses, biminis, coussins, sièges, vaigrages)

TACHES	COMPETENCES	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR	NOTES/20	
				CENTRE	ENTREPRISE
Examiner les dégâts Ou l'état	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier, classer - Faire un diagnostic simple 	<ul style="list-style-type: none"> - Etaler le produit ou le déposer - Repérer les dégradations - Rechercher l'origine (causes accidentelles, causes liées à l'usure, erreur de conception) 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation du produit sellerie et de son usage - Connaissance des accidents - Efforts et contraintes du produit - Type de confection et type de montage - Orientation des matériaux - choix des matériaux 	<p>.....</p> <p>.....</p>	
Décider et organiser le type de réparations	<ul style="list-style-type: none"> - Ajuster la réponse à un cas particulier - Respecter l'homogénéité de la voile - Communiquer 	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir les réparations types - Définir l'ampleur - Estimer le coût - Vérifier la pertinence (Technique, Coût) - Remonter l'information (Aspect technique, Eléments du coût) 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des matériaux - Connaissance des coûts 	<p>.....</p> <p>.....</p>	

Déposer	- démonter en respectant l'ordre de montage sans altération des pièces - reconstituer les mesures d'origines en tenant compte des efforts subis et du vieillissement	- patience de démontage coutures, collages, fixations diverses - prévention des déchirures, dégâts divers de dépose - mise en ordre de la dépose	- connaître les montages classiques ou non - techniques de dépose	
----------------	---	--	--	--

SELLIER-ERE

3° SITUATION PROFESSIONNELLE – CLE : CONFECTION DES TAUD, BACHES, HOUSSES, CAPOTES, PROTECTIONS, BIMINIS, COUSSINS, SIEGES, VAGRAGES, CAPITONAGES, MOQUETTES, RIDEAUX

TACHES	COMPETENCES	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR	NOTES CENTRE ENTREPRISE
Concevoir, Elaborer un gabarit	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre les côtes - Concevoir les volumes - Prévoir les accessoires (structure, fixations) et matériaux souples 	<ul style="list-style-type: none"> - se représenter le produit - mettre en plan les 3 dimensions - permettre une lecture des mesures - associer les connaissances des produits existant avec une faisabilité technique et financière 	<ul style="list-style-type: none"> - dessin industriel, les 3 dimensions en perspective - mécanique, forces et contraintes - mesurer en fonction d'une transcription 	<p>.....</p> <p>.....</p>
Confectionner l'objet Se reporter aux tâches de la situation professionnelle - clé n°1				<p>.....</p> <p>.....</p>



REMUNERATION OU AIDE REGION DURANT LA FORMATION

1) REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE (1^{er} février 2023)

La durée d'indemnisation sera fonction de la conjoncture économique :

- Si le taux de chômage global est inférieur à 9 % ou qu'il n'a pas progressé de + 0.8 point sur un trimestre, la durée d'indemnisation sera réduite de 25 % avec une durée minimale de 6 mois (182 jours).
- Quel que soit votre âge, si vous avez travaillé 12 mois, votre indemnité sera versée pendant 9 mois.
- Si vous avez travaillé 36 mois, vous avez moins de 53 ans, vous percevrez l'indemnité chômage pendant 18 mois, si vous avez de 53 à 54 ans inclus, vous la percevrez pendant 22.5 mois, à partir de 55 ans, vous la percevrez pendant 27 mois.
- si le taux de chômage est supérieur à 9 % ou qu'il a progressé de plus de 0.8 % sur un trimestre, les règles actuelles de durée d'indemnisation s'appliquent (en fonction de l'activité salariée et de l'âge du demandeur d'emploi).

Ce nouveau régime ne s'applique pas aux intermittents du spectacle, dockers, marins-pêcheurs, demandeur.euse.s en contrat de sécurisation professionnelle, expatrié.e.s et aux demandeur.euse.s d'emploi des territoires d'outre-mer.

2) REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE

- Au 1^{er} novembre 2019, il faudra avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers mois pour avoir droit à l'ARE. Le principe « un jour travaillé, un jour indemnisé » reste inchangé tout comme la durée maximum d'indemnisation : deux ans jusqu'à 53 ans, deux ans et demi entre 53 et 55 ans, trois ans après 55 ans. Elle sera calculée sur le revenu mensuel moyen du travail, et non sur les seuls jours travaillés. Elle sera comprise entre 65 et 96 % du salaire net mensuel moyen antérieur (lien vers le simulateur : <https://candidat.pole-emploi.fr/candidat/simucalcul/perteemploi>). L'indemnisation peut être ouverte aux démissionnaires sous condition d'avoir travaillé dans la même entreprise au cours des 5 dernières années et sous réserve de l'accord de la commission.

- ### 3) Régime antérieur au 1^{er} novembre 2019 : Pour avoir le droit à l'ARE il faut avoir travaillé au moins 610 h ou 88 jours travaillés minimum au cours des 28 derniers mois et ne pas avoir quitté volontairement son emploi.

La durée d'indemnisation est égale à la durée d'activité salariée préalable avec un maximum fixé à 24 mois pour les moins de 50 ans, 30 mois pour les personnes de 53 à 54 ans (prolongation de six mois ou plus, sous certaines conditions pour ceux qui suivent une formation et en échange, les demandeurs d'emploi de 50 à 55 ans bénéficient d'un crédit de 500 heures sur leur compte personnel de formation) et de 36 mois pour les plus de 55 ans.

- Les bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) continuent de percevoir cette allocation dans la limite de leurs droits à indemnisation dès lors qu'ils suivent une action de formation prescrite par Pôle emploi dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Cette allocation est alors dénommée « AREF » (ARE Formation). Allocation plancher : 29.38 €
- La rémunération de fin de formation (RFF)

Pour les actions de formation prescrites par Pôle emploi, si le-la demandeur.euse en cours de formation épuise ses droits à l'AREF ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), il-elle peut bénéficier de la RFF (Rémunération Fin de Formation) à condition que la formation permette d'acquérir une qualification reconnue (dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ou inscrite au répertoire national des certifications professionnelles ou ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle) et d'accéder à un métier en tension. La liste régionale des métiers en tension à prendre en compte est celle du lieu de formation et/ou celle de la région du lieu de prescription de la formation.

Le montant de la RFF est égal à 685 €/mois sous réserve de l'assiduité du·de la bénéficiaire dans le suivi de la formation.

ATTENTION : la durée cumulée de versement au·à la demandeur·euse d'emploi en formation de l'ARE (ou de l'ASR « Allocation Spécifique de Reclassement », de l'ASP « Allocation de Sécurisation Professionnelle ») et de la RFF est limitée à 3 ans. Toutefois, si le·la demandeur·euse d'emploi remplit les conditions d'attribution, il·elle peut prétendre à l'ASS-formation pour poursuivre sa formation.

Il est désormais possible pour les allocataires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ou de la rémunération de fin de formation (RFF) de choisir entre cette allocation ou rémunération et l'aide financière versée par la Région pour ceux qui résident en région Bretagne.

Avant de faire cette modification, nous vous conseillons de vérifier le montant de cette aide et de la comparer avec l'ASS ou la RFF sur la durée totale de la formation : https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_441800/fr/aide-financiere-de-la-region-bretagne

Si l'aide région est avantageuse pour vous, dès lors que vous êtes en ASS ou en RFF vous pouvez demander la suspension du versement de votre allocation auprès de Pôle Emploi par courriel, téléphone, courrier ou entretien au profit de l'aide (à noter, pour ceux qui sont en RFF, la demande doit être faite au 1^{er} jour de l'attribution de la RFF).

Attention : le conseil Régional n'attribuera pas d'aide financière à la formation sans confirmation de Pôle Emploi indiquant que la suspension du versement de l'ASS ou de la RFF a bien été prise en compte par Pôle Emploi

4) TABLEAU AIDES CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vous ne percevez pas d'allocation retour à l'emploi du Pôle emploi, vous allez recevoir une aide région en fonction de votre coefficient familial

(QF mensuel = revenu fiscal de référence annuel / (12x nb de parts fiscales)).

Les différentes tranches et majorations sont les suivantes :

Tranches de QF	Montant aide (mensuel)	Transport/hébergement	Restauration (mensuel)	Total de l'aide (mensuel)	Couverture sociale
Aide socle	300 €	< à 15 km : 10 €	80 €	390 €	oui
		15 à 50 km : 50 €		430 €	
		A 50 km : 100 €		480 €	
T 1 : 850 <= QF < 1500	450 €	< à 15 km : 10 €		540 €	
		15 à 50 km : 50 €		580 €	
		A 50 km : 100 €		630 €	
T2 : 600 <= QF < 849	600 €	< à 15 km : 10 €		690 €	
		15 à 50 km : 50 €		730 €	
		A 50 km : 100 €		780 €	
T 3 : QF < 599	750 €	< à 15 km : 10 €		840 €	
		15 à 50 km : 50 €	880 €		
		A 50 km : 100 €	930 €		

Pour simuler le montant de l'aide : https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_450279/fr/calcullette-aide-financiere-simulation?details=true

Le dossier d'aide : <https://aides.bretagne.bzh/aides>

Si vous êtes retenu·e pour suivre la formation, avant d'aller sur le site, il faudra créer une adresse mail et vous munir des pièces suivantes scannées :

- Carte d'identité ou passeport (ressortissant·e·s européen·ne·s : copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité. Ressortissant·e·s étranger·ère·s : passeport en cours de validité et copie du titre autorisant l'accès au travail).
- RIB à votre nom,
- Notification de rejet Pôle emploi au titre de l'allocation chômage de moins de 3 mois,
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu connu avant la date d'entrée en formation concernant le foyer fiscal pour lequel vous êtes rattaché·e (attestation sur l'honneur pour majeur rattaché au foyer fiscal de ses parents + copie du livret de famille si le nom est différent)
- Carte de sécurité sociale,
- Attestation des périodes d'inscription en tant que demandeur·euse d'emploi de pôle emploi,

- Un justificatif de domicile (facture eau, électricité...)
- L'attestation d'entrée en formation du pôle emploi.
- Calculer le nombre de kilomètre de votre domicile avant l'entrée en formation et le centre de formation. Le centre de formation vous transmettra le numéro du marché avec le nombre d'heures. Vous pourrez commencer à établir votre dossier. Par contre, validez-le uniquement le premier jour de la rentrée.
- En région Bretagne, on peut cumuler l'aide avec le RSA (pensez à transférer votre dossier si vous êtes dans une autre région, renseignez-vous auparavant sur le délai de transfert de dossier). l'AAH, la pension de validité et la garantie jeunes (plafond défini par la mission locale) sont également cumulables.

A terme, certains de ces éléments seront déjà préenregistrés sur le portail, il faudra juste compléter.

Pour plus d'information sur le CAP sellerie générale :

Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=667>

Fiche Carif Oref : <http://www.intercariforef.org/formations/cap-sellerie-generale/certification-21675.html>